

Payer son loyer



Il existe différents moyens de payer votre loyer, voici ceux que nous recommandons pour un meilleur suivi et une efficacité optimale.

Le paiement à privilégier : Le prélèvement automatique

C'est la solution la plus pratique ! Chaque 2, 6 ou 10 du mois (selon votre choix), votre compte est débité de la somme que vous devez à SOHP.

Comment ? Connectez-vous à votre espace locataire que vous aurez au préalable créé (appli et extranet) ou envoyez ou déposez un RIB au siège de SOHP, 71 boulevard Gallieni - 92130 Issy-les-Moulineaux. Les services de SOHP vous transmettront un formulaire SEPA à leur

retourner signé.

Payer votre loyer en ligne

C'est rapide, sécurisé, et vous pouvez le faire directement depuis chez vous via l'appli mobile ou l'extranet !

Rendez-vous sur votre espace locataire Extranet (www.sohp.fr) ou via l'appli mobile.

Comment ? Si vous n'êtes pas encore inscrit, créez votre compte en vous munissant de votre numéro client mentionné sur votre avis d'échéance. Ce service est accessible 7j/7 et 24h/24. ■



Objectif zéro papier : Demandez votre quittance dématérialisée

Vous pouvez retrouver votre quittance de loyer sur votre espace locataire (Extranet et appli mobile) et ainsi ne plus la recevoir au format papier. Dès que le document est disponible sur votre espace personnel, un mail vous est envoyé.

Pour bénéficier de ce service, envoyez une demande par mail à gestion.locative@sohp.fr

Agenda

Régularisation des charges

Les régularisations de charges générales et de chauffage 2022 auront lieu en septembre prochain. La régularisation d'eau semestrielle aura lieu comme chaque année fin mai.

Évolution du service EFICASH

Depuis le 23 mai 2023, le règlement de votre loyer via le service EFICASH peut être réalisé dans la limite d'un montant de 600€ par mois.

Pour régler avec ce moyen de paiement, il vous suffit de vous rendre dans un bureau de poste, muni de votre avis d'échéance et de l'original de votre pièce d'identité. ■



Enquête de satisfaction triennale

Plus que jamais attentif à votre qualité de vie, SOHP lance son enquête de satisfaction pour la période 2023-2026.

Ce sondage est réalisé par le cabinet INIT par voie téléphonique auprès d'un panel d'environ 1 100 locataires, **du 22 juin au 22 septembre 2023**.

Cette enquête est commune à 38 autres bailleurs franciliens.

Entretien, propreté, cadre de vie, traitement des réclamations... autant de sujets sur lesquels vous serez amenés à donner votre avis.

Vous êtes susceptibles d'être contacté par un enquêteur par téléphone dans les semaines à venir, réservez-lui votre meilleur accueil ! ■

Des écrans dans les ascenseurs

SOHP déploie, courant 2023, 131 nouveaux écrans d'information dans les ascenseurs de certaines résidences.

Plus de 100 appareils ont déjà été équipés de cette nouvelle technologie. Cet outil s'inscrit dans la démarche qualité mise en œuvre depuis plusieurs années.

A travers cette solution pilotée à distance, Seine Ouest Habitat et Patrimoine peut communiquer, échanger et partager avec les locataires des informations en temps réel utiles à la vie de l'immeuble : travaux, avis de passage, événements festifs, prévisions météo et actualités ! ■

Ensemble

La lettre d'information des locataires

Édition Issy-les-Moulineaux / Vanves • Juillet 2023 / N° 114



Membre de l'alliance



Zoom

Une nouvelle organisation au service de la proximité

L'organisation des services techniques de SOHP évolue afin d'apporter une réponse de proximité aux locataires par la présence renforcée de gardiens superviseurs sur le terrain (désormais au nombre de 25).

L'objectif : gagner en efficacité pour les locataires. Une priorité pour SOHP, qui s'engage depuis plusieurs années afin de garantir une qualité de service optimale, notamment par la présence d'équipes de proximité.

Ayez le réflexe proximité !

Votre gardien superviseur, qui est votre interlocuteur privilégié, occupe plusieurs rôles, notamment : l'accueil, l'information et l'orientation des locataires et des entreprises ; l'enregistrement des réclamations des résidents après avoir constaté le problème ; la surveillance des parties communes et le signalement d'éventuels désordres...

Professionnel indispensable à la vie de votre résidence, il est le maillon essentiel entre vous et SOHP.

Il reste la première personne à contacter lorsque vous rencontrez une difficulté technique.

Vous pouvez retrouver ses coordonnées ainsi que les horaires d'ouverture de sa loge sur les affiches présentes dans les halls des immeubles et sur les écrans d'ascenseurs.

En cas d'urgence, qui contacter en dehors des horaires d'ouverture des bureaux ?

En cas d'incident technique grave ou posant un problème de sécurité, vous pouvez contacter le service d'astreinte au 01 41 46 10 26, le soir, le week-end ou les jours fériés.

Soyez patient, ne s'agissant pas d'urgence vitale, le temps d'attente peut être d'une demi-heure. ■

Vos 5 nouveaux représentants des locataires

Les élections des représentants des locataires au Conseil de surveillance de Seine Ouest Habitat et Patrimoine se sont déroulées le 14 décembre dernier.

Vos 5 représentants ont été réélus pour 4 ans, preuve de leur investissement et de leur engagement au service des locataires de SOHP.



Monique GAUDEMER (UNLI)



Rodrigue PRUDENT (UNLI)



Marcelle-Lydia ALLORY (CNL)



René PATUREL (CNL)



Valérie BERNON (CLCV)

Tout au long de leur mandat, ils ont pour mission de porter la parole des locataires auprès des membres du Conseil de surveillance de SOHP et prennent part au vote du Conseil pour toutes les questions en lien avec la gestion des logements : évolution des loyers, maîtrise des charges, programme des travaux...

Face à la crise énergétique, SOHP agit !

Après plus d'un an d'une hausse spectaculaire des tarifs de l'énergie, SOHP a pris des mesures fortes pour en limiter les impacts sur les locataires :

- SOHP a décalé la période de chauffe avec un allumage plus tardif du chauffage dans ses résidences équipées en chauffage collectif
- Les températures dans les logements avec chauffage collectif ont été diminuées
- SOHP optimise au quotidien le fonctionnement de ses installations, notamment :
 - En réalisant des travaux de modernisation de ses chaudières permettant de réduire les consommations d'énergie de 10 à 15 % ;
 - En isolant les canalisations de chauffage afin d'éviter les déperditions de chaleur (calorifugeage) ;
 - En installant des éclairages LED dans les parties communes ;

- En remplaçant les convecteurs électriques dans les logements par des modèles plus performants et moins énergivores ;
- En remplaçant les baignoires par des douches...
- SOHP investit pour l'amélioration de la performance énergétique de son patrimoine, en réalisant des travaux de réhabilitation thermique. Ces travaux comprennent notamment l'isolation des murs (isolant thermique extérieur), des toitures et des plancher bas ; le remplacement des fenêtres ; ainsi que la pose d'une ventilation VMC permettant de renouveler efficacement l'air des logements et d'en évacuer l'humidité.

Ainsi, ces cinq dernières années, SOHP a investi 16 M€ pour des opérations de réhabilitation.

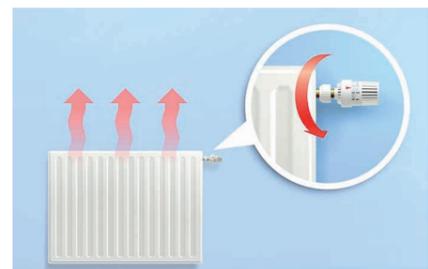
Toutes ces mesures ne permettent cependant pas de couvrir l'envolée des prix sur le marché du gaz avec un prix du MWh (Mégawatt-heure) qui n'a cessé d'augmenter. SOHP a donc été contraint d'augmenter les provisions de charges pour le chauffage collectif. Ces ajustements permettent de lisser la hausse des charges dans le temps et ainsi d'éviter à nos locataires de devoir s'acquitter de montants très élevés lors des prochaines régularisations de charges.

Les équipes de SOHP sont pleinement mobilisées pour accompagner les locataires dans ce contexte difficile et les aider à trouver des solutions adaptées à leur situation.

Des écogestes à adopter pour des économies au quotidien

Maîtrisez votre chauffage individuel au quotidien pour réduire votre facture -1°C = -7€ sur la facture

- Libérez les radiateurs. Évitez de les encombrer et de les couvrir
- Fermez vos rideaux et volets la nuit l'hiver pour conserver la chaleur



Privilégiez la lumière naturelle
Éclairage = 15 % de la consommation énergétique du logement

- Ouvrez vos volets en journée
- Ayez le réflexe d'éteindre la lumière lorsque vous quittez une pièce
- Utilisez des ampoules à basse-consommation
- Dépoussiérez régulièrement les ampoules et les abat-jours



Eteignez vos appareils électriques quand vous ne vous en servez pas

- Utilisez une multiprise avec interrupteur pour éteindre en un seul geste tous vos appareils électriques
- Privilégiez des appareils électro-ménagers performants
- Préférez les cycles « éco » de vos appareils électroménagers
- Dégivrez régulièrement votre congélateur



Réduisez votre consommation d'eau

- Prenez des douches plutôt que des bains, c'est quatre fois moins d'eau consommée
- Pensez à fermer le robinet pendant vos gestes du quotidien
- Utilisez une bassine, si vous lavez votre vaisselle à la main

Plus d'info :
<https://agirpourlatransition.ademe.fr/particuliers/>



Coup de pouce pour les ménages : le chèque énergie

Tous les ans, le chèque énergie est envoyé aux ménages les plus modestes afin de les aider à régler leurs différentes factures d'énergie (aide du Gouvernement).

Le chèque énergie est attribué en fonction des ressources du foyer et aucune démarche n'est nécessaire pour en bénéficier car l'administration fiscale se charge de dresser la liste des bénéficiaires.

Le chèque énergie est valable pendant un an et sa date de validité est inscrite directement sur le chèque.

Attention, SOHP ne peut pas encaisser ce chèque, vous devez l'envoyer directement à votre fournisseur d'énergie.

Plus d'info : <https://chequeenergie.gouv.fr>



Amélioration des espaces verts avec de nouvelles plantations

SOHP a lancé une campagne de plantation de bulbes dans certaines résidences d'Issy-les-Moulineaux et Meudon : 35 000 bulbes ont été plantés en décembre dernier. 3 500 bulbes ont ainsi été plantés dans la résidence Séverine.

Au sein de la résidence Menand, située au 8 rue Diderot à Issy-les-Moulineaux, des massifs de vivaces, des arbustes et trois arbres ont également été plantés. Une surface de 164 m² a ainsi été réaménagée, pour un montant de 28 800 €.



Résidence Le Cap



Résidence Villa Eugenia

Abbé Derry A et B réfection des caves

Dans le cadre de l'entretien du patrimoine SOHP, de gros travaux sont entrepris pour la réfection des caves de la résidence Abbé Derry à Issy-les-Moulineaux. Coût de l'opération : 391 400 €.

La réhabilitation des ILN Mairie est en cours

L'opération ambitieuse, menée par SOHP, de réhabilitation des immeubles ILN Mairie qui répond parfaitement à la rénovation du Cœur de Ville d'Issy-les-Moulineaux est en cours. Ce projet prévoit notamment l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments, la réhabilitation des pièces humides des logements et des parties communes, ainsi que la végétalisation des façades pignon jusqu'au sommet des résidences. La création d'une boucle géothermique assurera non seulement l'alimentation en chaleur, mais aussi le rafraîchissement des appartements. L'installation de ce système est l'une des premières pour un ensemble immobilier aussi important et dans le cadre d'une réhabilitation en site occupé. Grâce à une large concertation avec les locataires, SOHP a su définir un projet répondant à leurs attentes et faire évoluer ce programme ambitieux en fonction de leurs remarques.



Résidence ILN Mairie

Le patrimoine de SOHP s'agrandit :

Une nouvelle résidence : Le Cap à Issy

Avec son architecture moderne et singulière, la résidence Le Cap se distingue par sa façade sculptée d'inspiration végétale sur les deux premiers niveaux. Elle est située 12 rue Jeanne d'Arc à Issy-les-Moulineaux au sein du nouveau quartier d'affaires de la rue Guynemer. Les 24 logements sociaux viennent ainsi compléter l'offre de logements proposée par SOHP.

Villa Eugenia à Vanves

Fin décembre, les 4 logements sociaux de la résidence Villa Eugenia, située 26 rue du Clos Montholon à Vanves, ont été livrés et viennent agrandir le patrimoine vanvéen de SOHP.